



la tribune syndicale de l'eure

COURRIER DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT 27 – N°85– juillet 2017

Dispense de timbrage

EVREUX PDPC

Exposé à

17/07/2017



PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Spécial préparation Mobilisation 12 septembre Priorité à l'action



Bons congés payés !

Sommaire

- P.2 : priorité à la mobilisation dans les entreprises
- P.3 : la précarité comme modèle social hors de question
- P.4 : Loi travail XXL : des arguments pour le débat
- P.5-6: le cahier revendicatif
- P 7 : tract UD 12 septembre
- P 8 : annonces fiscales du gouvernement

AGENDA

- 24 Août : intersyndicale départementale
- 29 Août : AG de rentrée Montreuil
- 1^{er} septembre : comité régional
- 7 septembre CE UD

1€ - ISSN : 1167-0916 – N°CPPAP : 1217S08250 : Bi-trimestriel – Union Départementale des syndicats CGT de l'Eure

12 rue de l'Ardèche – BP 533 – 27005 EVREUX Cedex

Tél : 02 32 33 13 54 – Fax : 02 32 31 14 21 – e-mail : cgteure@orange.fr

Directeur de la publication : Benoît DALGALARRONDO – Imprimé par nos soins UD CGT EURE 27000 EVREUX

Préparation du 12 septembre : priorité à la mobilisation dans l'entreprise et les services.

La CE Confédérale a pris la décision mardi 27 juin 2017 de construire les conditions d'une journée de grève et d'actions dans toutes les entreprises et les services le mardi 12 septembre.

Elle vise à combattre le projet de réforme du droit du travail et à mettre en avant les propositions revendicatives de la CGT. Cette démarche privilégie **l'ancrage à l'entreprise et s'articule obligatoirement avec le cahier revendicatif** des salariés dans chacune des entreprises ou services. C'est, en effet, cet ancrage qui a manqué lors de la mobilisation de 2016.

Cet ancrage dans l'entreprise est également de nature à favoriser la construction d'un cadre unitaire, à partir des attentes des salariés, le plus large possible.

Notre bataille des idées peut s'appuyer sur la note de l'INSEE réalisé auprès de 10 000 entreprises qui fait la démonstration qu'il n'y a pas de frein à l'embauche dû à la réglementation du travail (voir communiqué du 21 juin : <http://www.cgt.fr/Le-code-du-travail-n-est-pas-un.html>). A cela, s'ajoute un mécontentement des français dont 65 % sont contre ce projet de loi.

La réussite des mobilisations de rentrée passe par une implication forte des organisations professionnelles qui vont devoir décliner dans leur champ d'activité, analyse du projet de loi, spécificités du métier et propositions revendicatives.

A l'instar du contrat de chantier combattu dans la construction, de l'action des salariés des transports routiers sur leur conditions et temps de travail, de la mobilisation des électriciens et gaziers sur leur statut...

La journée de grève et d'actions du **12 septembre 2017** doit permettre de faire **converger l'ensemble des luttes**, fortes nombreuses dans la période, à la fois localement et professionnellement.

Pour créer la dynamique, les multiplications des actions, les initiatives dans les entreprises sont à faire connaître dans toute la CGT, il est impératif de faire remonter ces initiatives à l'union départementale à travers le tableau que nous vous avons adressé ou par mail sur cgteure@orange.fr.

Nous avons des propositions revendicatives alternatives, des fiches argumentaires à disposition et le 4 pages de masse est disponible à l'union départementale. (**dossier spécial sur cgt27.fr**)

Il faut poursuivre les remontées d'informations des multiples initiatives de déploiement auprès des syndiqués et salariés ainsi que les différentes mobilisations, en donnant le maximum de précisions à la fois quantitatives et qualitatives.

La CE de l'UD encourage les syndicats à tenir des AG avec les salariés avant la rentrée de septembre et encourage les syndicats CGT du département à participer aux AG de rentrée dans leurs unions locales. (UL vallée de la Risle Brionne 19 septembre ; UL Louviers 21 septembre 14h ; UL Evreux 19 septembre)

Sans oublier de soigner notre Qualité de Vie Syndicale qui est un élément essentiel pour la construction de la mobilisation. Conjuguer l'activité revendicative et l'amélioration de notre vie syndicale (100% des FNI reversés en septembre, plan de visites de syndicats, suivi des élections professionnelles...) est indispensable pour élever le rapport de force.

Le combat contre les projets de régressions sociales du gouvernement et pour un droit du travail du XXIe siècle plus protecteur pour tous les travailleurs doit être une priorité dans tous les agendas des organisations, des syndicats et des élus et mandatés, et nécessite d'adapter des calendriers de chacun. Le 12 septembre il nous faut gagner l'engagement de toute la CGT et celui des salariés. L'enjeu est donc la mobilisation dans l'entreprise et l'union départementale appelle les syndicats à créer l'unité partout où cela est possible, à créer les conditions d'appel à la grève par des arrêts de travail.

De plus la commission exécutive de l'union départementale réunie le 6 juillet a décidé de créer les conditions d'un appel unitaire plus large avec les organisations syndicales qui répondront présentes à la rencontre qu'elle organise le jeudi 24 Août. L'organisation d'une manifestation interprofessionnelle et l'objectif d'un communiqué commun sera à l'ordre du jour.

La précarité comme modèle social : hors de question !

Début juin, la presse publiait un avant-projet de loi que la CGT se refusait à commenter. Le gouvernement assurait qu'il n'émanait pas de lui et démentait son contenu... il est aujourd'hui confirmé ! Le « Projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social » en est la copie conforme.

La conférence de presse de la ministre du Travail, confirme ce que la CGT craint depuis le début du mois de juin : des attaques qui, comme la loi El Khomri, sont des attaques portées au monde du travail d'une importance jamais égalée, participant d'une généralisation de la précarité.

En plus d'utiliser les rencontres avec les organisations syndicales comme faire-valoir alors que le bilan était écrit d'avance, le changement promis par le Président Macron n'est pas au rendez-vous ! Tant sur le manque de sincérité dans ladite « concertation » que sur les contenus, le gouvernement du « changement » est dans la continuité de ce que le précédent avait entrepris.

Pour la CGT, ce procédé jette le discrédit sur la « concertation » tant vantée par le gouvernement. Un projet de loi dans lequel « liberté juridique » des employeurs rimerait avec « sécurité juridique » des salariés est, en réalité, une remise en cause profonde des valeurs et du fondement de notre système social.

Le quotidien des salariés dans le monde du travail serait profondément bouleversé ; de la précarisation des emplois aux atteintes aux droits à la représentation collective des salariés.

Le texte apporte davantage de précarité :

- ▶ Pour ceux qui sont en situation d'emploi avec l'assouplissement du licenciement, le plafonnement des indemnités prud'homales.
- ▶ Pour ceux qui doivent y accéder, jeunes et privés d'emploi, avec le Contrat de Projet, instaurant le CDD « à vie » ;
- ▶ Pour tous, avec le contrat de travail, qui ne pourra être opposable à toute modification régressive induite par un accord d'entreprise (par exemple mobilité professionnelle ou baisse des salaires, augmentation de la durée du temps de travail).

La CGT dénonce fermement cette conception du « dialogue social ». Elle créera toutes les conditions pour que s'ouvre une véritable négociation à partir de ses propositions d'un Code du Travail du 21ème siècle et de celles remises à la ministre du Travail le 3 juin, résolument tournées vers l'avenir pour les salariés.



Loi travail XXL : des arguments pour le débat

La CGT a bâti une série de fiche pour aider les organisations et les syndicats à débattre avec les salariés, donner une série d'arguments sur les grands thèmes du projet gouvernemental. Ces fiches peuvent également servir une par une, de tract d'information pour les salariés, ou vous aider à bâtir des cahiers revendicatifs pour la rentrée.

La première porte sur les garanties collectives et revient donc sur la hiérarchie des normes. La loi El Khomri a remis en cause ce principe sur plusieurs thèmes et essentiellement sur le temps de travail. Le nouveau gouvernement prépare un projet d'inversion quasi-totale de cette hiérarchie en mettant l'accord d'entreprise prioritaire même si ses garanties sont inférieures aux conventions collectives ou au code du travail. Vous y trouverez des exemples concrets de conventions collectives qui accordent des garanties supérieures au code du travail. Les conventions collectives couvrent aujourd'hui 98% des salariés du privé. Renvoyer la négociation à l'entreprise, créera pour la même branche des droits et garanties différentes pour les salariés et se traduira par une baisse généralisée des salaires, des droits et des acquis.

La deuxième porte sur la fusion des instances représentatives du personnel. Le patronat rêve de voir s'affaiblir le rôle des IRP, qu'il considère souvent comme un frein à plus de productivité et de rentabilité. Le projet vise à regrouper toutes les instances DP-CE-CHSCT et même DS pour réduire ainsi leurs prérogatives. La délégation unique deviendrait également l'instance de négociation, contournant ainsi le rôle des organisations syndicales et faisant du DS un simple « représentant ».

La troisième porte sur le contrat de travail. Les projets d'ordonnances ont l'intention de pousser encore plus loin la précarisation du contrat de travail en contraignant le salarié à devoir accepter tout changement de lieu de travail, de temps de travail et de rémunération, sans aucune possibilité de s'y opposer.

De plus le projet d'ordonnance veut créer un contrat de « projet » ou de « mission » mix de CDI et de CDD. Ce serait une sorte de CDI qui autoriserait l'employeur à licencier le salarié dès lors que la mission ou le projet prendrait fin, sans le versement de prime de précarité.

Sur tous ces points et bien d'autres la CGT a fait des propositions, que vous pouvez retrouver sur l'ensemble des comptes rendu de chaque bilatérale sur notre site cgt27.fr ou sur cgt.fr. Dans ce numéro également un tract simplifié pour le 12/09 page7 et un tract spécifique UGICT (cadres et techniciens)

Exemples de contenus d'un cahier revendicatif

introduction

Ce sont les salariés qui, par leur travail, génèrent toutes les richesses de l'entreprise et il est grand temps qu'ils puissent enfin en profiter !

Voilà pourquoi notre section, notre syndicat propose des revendications simples mais concrètes, ambitieuses mais légitimes, pour répondre enfin aux questions de pouvoir d'achat, d'emploi, de conditions de travail, de valorisation des métiers et d'évolution de carrière des salariés de (*nom de l'entreprise...*)

Nous appelons donc les salariés de l'entreprise, qu'ils soient opérateurs, techniciens, sédentaires administratifs, des ateliers ou cadres de proximité, à s'en emparer et à se mobiliser avec la CGT afin de contraindre la direction de l'entreprise à négocier des avancées sur la base de ces revendications

Quelques exemples non exhaustifs à adapter en fonction des situations, en faisant le lien entre revendications de l'entreprise et revendications plus large :

Salaires :

- égalité salariale femme/homme
- augmentation significative de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires
- Négociation d'une nouvelle grille de salaire dont le salaire minimum d'embauche soit de 1800 euros brut par mois.: l'augmentation des salaires accroît la consommation, dope la croissance et finance la protection sociale.
- faire lien avec distribution dividendes actionnaires / répartition des richesses produites
- Mise en place d'un véritable 13^e ou 14^e mois versé

Du pouvoir d'achat :

- Revalorisation des paniers repas des salariés itinérants de 10 à 12 euros.
- Relèvement du montant des titres restaurants pour les sédentaires de 8 à 10 euros.
- Prime garantie d'ancienneté de 20 euros net par mois à partir de deux ans d'ancienneté révolue, plus 10 euros net mensuel par année révolue à partir de la troisième année.

Investissement et emploi

- A quoi a servi le CICE dans l'entreprise en investissement, création d'emplois
- la charge de travail constante doit être absorbée par des créations de CDI. Chiffrer si nécessaire le recours à l'intérim. Trop de recours = trop de précarité et de flexibilité.
- développer les services publics et les emplois dans la fonction publique pour répondre aux besoins des populations : chiffrer les besoins par services.
- des investissements nouveaux dans l'entreprise (machines, matériels, recherche...)

Libertés syndicales et droit syndical :

- liberté pour les salariés d'exprimer leur opinion et d'adhérer à l'organisation de leur choix.
- droit de réunir 1h/mois les salariés sur leur temps de travail.
- création pour les IRP d'un droit suspensif applicable à un licenciement économique pour vérifier le motif.
- plus de moyens : heures, locaux, matériel
- prise en charge par l'employeur des frais générés par l'activité syndicale et par la formation syndicale.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Maintien impératif du CHSCT

Les horaires et des cadences :

- Le maintien de la semaine de 35h et le refus de toute mensualisation ou annualisation du temps de travail.
- Le décompte des horaires de la journée de travail des salariés itinérants doit commencer au démarrage du véhicule de service et finir lors du garage du véhicule de service.
- Afin de mettre un terme à la politique d'intensification du travail, nuisible tant à la santé des salariés, qu'à la qualité du travail, mettre en place des ratios de temps spécifiques pour chaque appareil prenant en compte toutes les charges réelles de travail, sous le contrôle des DP et CHSCT.
- 2 jours de repos consécutifs incluant le dimanche pour tous.
- droit à la déconnexion et encadrement du forfait jour pour les cadres avec augmentation des RTT
- délai de prévenance : pas de délai inférieur à 1 mois.

la Pénibilité :

- Revalorisation de la prime de pénibilité à hauteur de 120 euros brut mensuel.
- Investissements massifs pour l'amélioration des postes de travail administratifs avec mobilier ergonomique, matériel informatique et de communication adapté.



12 septembre 2017 Unis, déterminés Pour le progrès social

Les lois Macron, Rebsamen et El Khomri ont renforcé le pouvoir du patronat contre l'ensemble du monde du travail.

Macron avec son nouveau gouvernement veulent aller plus loin : frapper vite et fort en détruisant le code du travail par ordonnances pour tenter d'éviter toute contestation sociale.

Ils mettent en place une véritable machine de guerre contre les salariés, les retraités, les privés d'emploi et les jeunes, visant à détruire toutes les conquêtes sociales gagnées de hautes luttes par le monde du travail.

Rien n'est épargné dans le projet : salaires, code du travail, conventions collectives, institutions représentatives du personnel, plafonnement des indemnités prud'hommes, protection sociale, fonction publique (suppression de 120 000 emplois, gel du point d'indice, journée de carence), assurance chômage, retraites, formation professionnelle, pénibilité...

Pour autant rien n'est joué !

De nombreuses luttes se développent en France et de nombreux salariés s'organisent pour exiger d'autres choix de société .

La CGT de l'Eure mettra tout en œuvre pour amplifier les mobilisations pour faire entendre les revendications légitimes des salariés, pour exiger une autre répartition des richesses.

Au programme ultralibéral de Macron nous appelons les salariés à investir les mobilisations pour le progrès social.

Toutes et tous mobilisés pour :

- ⇒ l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux
- ⇒ le SMIC à 1800 €
- ⇒ l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- ⇒ la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité,
- ⇒ une politique industrielle créatrice d'emplois et le développement des services publics répondant aux besoins de la population
- ⇒ une protection sociale solidaire de haut niveau pour tous les travailleurs
- ⇒ la fin de l'exonération des cotisations sociales, de la fraude et de l'évasion fiscale
- ⇒ l'abrogation des lois Rebsamen, Macron et El khomri : non ce n'est pas le code du travail qui crée du chômage.

**Ensemble stoppons la régression sociale et mobilisons nous
dans nos entreprises et services
le 12 septembre 2017.**

**Avec la CGT construisons nos revendications et
défendons nos droits**

Par-delà le cafouillage, des choix toujours favorables aux riches

Après plusieurs jours de cacophonie, le Premier ministre a donné des précisions sur la baisse des impôts de 11 milliards d'euros. Il y en aura beaucoup pour les riches. Au départ, le gouvernement voulait réduire les impôts de 20 milliards sur l'ensemble du quinquennat. Finalement, pour rassurer les riches et notamment les financiers, il concentre plus de la moitié de cette baisse sur l'année 2018.

En contrepartie, il annonce au moins 20 milliards d'économies de dépenses publiques, notamment sur la masse salariale de l'État. La couleur est déjà annoncée : le non-remplacement des départs à la retraite, le gel du point d'indice, la réinstauration du jour de carence et la hausse de la CSG pour les actifs comme pour les retraités... Le paquet sera complété par de nouvelles privatisations, par la vente de 10 milliards du patrimoine national, d'actifs de l'État.

Le choix en faveur des riches et financiers est sans appel. Les actifs financiers seront exclus de l'impôt sur la fortune (ISF). Celui-ci sera transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI). Un taux unique, forfaitaire, de 30 % sera instauré sur les revenus du capital. Cela représente un cadeau de 1,5 milliard d'euros, autant de manque à gagner pour le budget de l'État. Ce sont surtout les plus riches qui vont en profiter car, actuellement, dans certains cas leur taux d'imposition peut atteindre deux fois plus.

Par ailleurs, le taux d'impôt sur les sociétés, abaissé déjà à 28 % pour les TPE et les PME, sera ramené à 25 % pour toutes les entreprises. Et le CICE sera transformé en baisse de cotisations sociales patronales.

Quant aux autres contribuables, mise à part la première tranche de la réforme de la taxe d'habitation qui va alléger cette taxe de 3 milliards d'euros et sur laquelle il y a beaucoup à dire, le Premier ministre reste dans le flou. En revanche, il est très précis sur la hausse de la CSG de 1,7 % en contrepartie de la suppression des cotisations sociales des salariés pour l'assurance chômage et l'assurance maladie.

Comme d'habitude, le Premier ministre néglige le fait que la suppression des postes dans la fonction publique, de même que les moindres recettes pour la Sécurité sociale, sont synonymes de la dégradation de la qualité des services rendus aux citoyens et notamment les plus démunis qui sont relativement plus usagers de services publics. Comme d'habitude, ces mesures sont présentées au nom de l'emploi et de l'investissement sur la base de l'idée totalement infondée que le travail coûte cher en France et que si on donne plus aux riches et aux financiers, ça ira mieux pour l'économie. Cela fait des années que nous entendons ce discours ; discours qui ne donne aucun résultat probant en termes d'emploi, d'investissement et d'activité économique. Le seul résultat est la dégradation des inégalités et l'affaiblissement du potentiel productif de notre pays.

La CGT répète que, pour créer des emplois et renforcer le potentiel productif du pays, une révision globale de l'intervention de l'État est nécessaire. Les dépenses publiques et la fiscalité doivent favoriser l'emploi, la croissance économique et la justice sociale. Cela nécessite d'évaluer sérieusement les aides accordées aux entreprises. Cela nécessite aussi une réforme globale du système fiscal. La CGT a des propositions dans ces domaines.

Le 12 septembre sera l'occasion de porter ces revendications avec les salariés, les privés d'emploi et les retraités.